



Val de

el

Obj
Dat

46 I
MME
JACC
MM
J., F
VENI
GILL

8 AE
MME
MM

4 AE
MME
MM

2 AL
MME

RAPI

Le compte-rendu du 28

03/17

Monsieur Jean Serret in n'appela
mai est avancé au 1 forme
concernant le transfert l mai l'assem

ant pas d'observations est approuvé.

Il demande également compétence) lée que le prochain co
vendredi 5 mai à 18h3t à ch on notamment des de
de transfert et de gesti0 au cacun de e PLUI.

conseil initialement prévu le 30
décisions urgentes à prendre

I – ENVIRONNEMENT

Point 1 Office
présentation de Inter
l'équicommu

Monsieur Jean Serret p de
présenter l'équipe de passe al du Tourisme du
d'avancement du trava:l'Offic la parole Val de Drôme (OIT) :
1/1/2017. ail inte de tot

à Messieurs Yves Per

Monsieur Yves Pervier se présenter : dema

ivier et Vincent Prioul pour
du Val de Drôme et l'état
aine du tourisme depuis le

- Emma MEYLAN nde à ch
Chargée de mission sl
et prestataires touristur le
Ancienne responsable/iques

aque membre de l'équie
be (7 salariés, 5,91 ETP) de

- Isabelle SUCHP de l'
Chargée de mission aER Office de
Ancienne responsable/mini
Cliusclat 'e de stratif, co

ent de l'accueil et anim
ation du réseau des acteurs
Tourisme du Pays de la forêt de Saoû

- Alexis DE FLO
Conseiller en séjour, e
Ancien conseiller en cha
Mirmande- Cliusclatn séjarge nota

l'Office
imptable et qualité/ qual
de Tourisme de Livron-
Loriol-Montoison-Mirmande-

- Adeline ROULL
Conseillère en séjouAIS (a
sociaux. r, en absente c

mmment du numérique et
l'Office de Tourisme de Livron-Loriol-Montoison-
e soin

- Coralie BOVIN séjour de
Conseillère en séjour,
Ancienne conseillère en cha

notamment de la com
munication et des réseaux
l'Office de Tourisme de Livron-Loriol-Montoison-

- Clémence GOU en séjarge nota
Conseillère en séjouNON ur de l'O
nature. , en c

mmment de la commerc
Office de Tourisme du Pa
ys de la forêt de Saoû

- Magaly DUMAS
Directrice
Agent CCVD, mise à di

développement de l'offre et des activités pleine
mise à disposition à mi-temps pour l'Office de

A l'issue de cette prési
bonne volonté face au tentati
missions. oulevon, l'équi

l'Office de Tourisme.

Le Vice-Président souliç
CCVD, basée à la gare d'jne ar
es rarissi que

pe est vivement remer
ciée pour sa patience, sa
conditions de travail et des

Il rappelle les 2 axes de
nières.

cette équipe fait part
ie intégrante du personnel

- 1) la commission totavail
- 2) l'OIT chargé plusurism:

précis, à savoi

r : aménagement et aic
u développement de l'é
conomie touristique

Il souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal, présente de façon détaillée le projet de développement (promotion).

L'accueil touristique :

Il consiste à aller à la rencontre (contact), à occuper le terrain de permanences et la création de points de contact. Le SADI (Schéma d'Accueil et de Développement) est l'outil indispensable à ce maillage de l'étude.

La promotion / développement :

L'enjeu est l'échelle de la vallée de la Drôme destination privilégiée. Une collaboration avec les communes limitrophes voisines. Mutualisation des compétences sur les principaux axes de développement. L'OIT, principal outil de développement, est complétée ajoutée grâce à un réseau de partenaires.

Monsieur Jean Serret demande de valider l'utilité.

Monsieur Yves Pervier précise qu'il faut être qualifié afin de déterminer la pertinence des murs (rencontre du touriste là où il y a du potentiel). Par exemple, le coût de contact peut être le montant le plus faible.

Monsieur Jean Serret souligne que l'égalité pour tous doit être précisée. Il informe l'assemblée qu'une commission aura lieu le 4 mai et incite les citoyens à participer.

Monsieur Laurent Déré (Livron-sur-Drôme) demande à comprendre les chiffres concernés. Ainsi, il s'interroge sur la fiabilité des données et souhaite connaître les critères de sélection, par exemple, la notion de passage de la Drôme à retenir pour le développement.

Monsieur Yves Pervier précise que l'indicateur de direction les aura validés, ils seront utilisés.

Monsieur Daniel Gilles précise que l'accueil touristique uniquement – les autres aspects seront traités ultérieurement.

Monsieur Yves Pervier, à l'issue de la séance, informe les commissions qui travaillent sur ce dossier.

Point 2 PLUI : point d'actualité

En l'absence excusée de Monsieur le Maire, suite des délibérations des conseils municipaux de la Drôme se voit confier la compétence "tenant lieu et carte communale" transférée en 2017 par la loi pour l'Accès au Logement et au Territoire Rural du 24 mars 2014.

Pour les PLU, elle souhaite aussi savoir si elle doit délibérer : l'EPCI doit décider si

Monsieur Jean Serret demande si, la commune ?
droit de préemption même si ces DIA commu

Madame Catherine Jacquot répond par l'exemple de Loriol-sur-Rhône nombreuses néces

Monsieur Daniel Gilles donne l'exemple négative sur ce point
les services de l'Etat la désignation de la commune de

révision du PLU, le 28/3/17, c'est-à-dire un coa commune de

PLU à la CCVD, le 28/3/17, c'est-à-dire le lemmisnaire en

La commune devrait délibérer pour o... lendemain du t...

elle ne peut pas car la compétence esuvrir l'e

Il remercie d'ailleurs la CCVD d'avoir pu devenir enquête public

Il explique que des questions essentielles intercomm

- les communes transfèrent leurs compétences à un conse

- les communes "conservent" les compétences à l'EPCI : un

- sachant que c'est à l'EPCI de gérer les compétences à l'exé

- comme PLU, en tant que PLU, les compétences sont gérées par l'EPCI

Monsieur Jean Serret propose que les DIA soient "redonnés

proposition à la conférence des maires

Monsieur Claude de Aurias souligne que les délais très courts doivent être

DIA. Des délais à l'intéressé en cas de préemption, ...)

Il est également favorable à ce que les communes soient respectées à chaque

En ce qui concerne les PLU, les délibérations communes

conférence de tous : CCVD et les maires permettra de trouver des modalités

Madame Catherine Jacquot pose une question sur la CCVD ?

Monsieur Jean Serret précise que la conférence des maires

Monsieur Michel Giles (Puy St Martin) fait observer que ce

ans notamment par la loi ALUR a fait observer que ce

discussions avec les maires, afin d'éviter de servir que ce

Monsieur Jean Serret explique, pour les communes qui ne peuvent pas communiquer de conclusions, il faut anticiper

lesquelles il n'a pas communiqué de conclusions. Chaque maire ayant le libre choix de s'exprimer, les décisions de délibération ont été faites dans les CIL. Monsieur Jacques

II – COMMUNES ET TERRITOIRE

Point 3 : Projet "stations de mobilité"

Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Yves Pervin : point d'avancement

élus et les services, présente l'état d'avancement de ce dossier

Dans le projet de territoire de la CCVD, les orientations en 2014, les élus ont évoqué

Lors des débats d'orientations en 2014, les élus ont évoqué

rural = handicapés, les élus ont évoqué

- Un enjeu de développement

Des constats partagés :

- Transport de personnes = 24
- Analyse des besoins sociaux
- Diagnostic local de santé : "*publics en difficulté repérés*

Un contexte, en soutien avec la mob

- Biovallée énergie avec la CCC
- Vers un territoire à énergie et production d'énergies ren 2020
- Lauréat de l'appel à projet – T (financeur)

Le projet de mandat :

- Rendre inutile la seconde voiture
- Pouvoir se déplacer à tout mo
- Rendre possible une vie social
- 2 impératifs :
 1. "Je peux aller où je veu
 2. "En utilisant tout ce qu

Les stations de mobilité : faciliter l'en

- l'implantation de lieux d'interc
- une application numérique rur
- les véhicules personnels et pri

Des équipements modulables :

- pour bénéficier des différent
- covoiturage et autostop sécur
- pour répondre aux besoins
- déplacements réguliers seront

Les 3 familles :

Légende :

- = équipement nécessaire
- = équipement optionnel
- = équipement à débattre

1) le point maillage

- aire de covoiturage
- signalétique
- abri vélo et casier
- abri et banc
- écran tactile (accès appli)
- signalétique d'information locale
- autopartage
- Vidéosurveillance
- Recharge vélo (dans casier)
- Gonflage pneus vélos/voitures
- d espace convivial (café/commerce)
- d borne de recharge de batteries
- d panneaux publicitaires ? (financeur)

2) les raccords stop

- signalétique
- abri debout
- écran tactile - accès appli (si zone
- ampoule verte (ON/OFF) pour ind

- écla
- ga
- ab
- 3)
- sig
- sig
- écla
- au
- ab
- rec
- om
- ali
- vic
- ab
- d po
- d Go

Suite

l'expé
mais c
princi
voiture
contri
de loc
solution

Il pass
être de
présen
Un coll
en par
situer l
Ces loc

Certain
notam
et assu

D'autre
de mo
des pe

Monsie
comm

D'aucu
rappor
culture

Des pr

Monsie
présen
apprél
L'expé
(territo

Il est é
que c
déplac

u)
pour batteri
bourgs
formation loc
cès appli)
pour batteri
véhicules él
aux photov
trique, solai
?
/ poubelle
élos/voiture

ions de M
s vélos et se
le possible
moins la voi
voiture avc
ngements de
connaître, c
olacer : trans

Monsieur Vir
à chaque cor
important de
avec le Dép
its en points
t à valider pa

u Conseil for
s endroits tré
té de l'habita

ident s'il y a
cas des per
s a été prévu

ier répond c
r ces étapes

t que cela v
n des moyer
ique en som

t au coût fina

ier précise q
ermettra grâ
frage.
en elle-même
positive pour

mandé de fai
és puissent
ur.

Mon
faite
pouv

Le C
sieur Yves P
pour bâtir
voir reprendr

Conseil pre

Mon
conv
ont c
» du

Point 4 P scooters

Grâc
pour
dépl

sieur Yves P
ention avec
été retenues
Ministère de

e à cet appe
"se dépla
cements all
l'achat de
des perso
l'achat de
vélos car
l'opération
plus globa

En 20
Le gr
foisor
trans

Le gr
grâce
applic
trans

Le ré
2016

Les s
l'utilis
sécur
répor
profe

Une é
assoc

Conc
collec
une s
réels,

Ces
sérour
de dé

L'EXP

15 égalem
oupe a, da
nant d'ini
ports en co
oupe a ens
à l'implan
tation num
port dispon

ultat de ce
Depuis le
stations de
sation des t
isé et l'util
ndre au plu
ssionnel. Le

tude a été
tations et les

ernant les v
tivités dans
érie d'expé
et mettre à

expérimenta
uleront de l'é
employer plus l

PERIENCIE 2 R
Acquisition
33 500 eu
soit partici
5 vélos se
le cadre de
journée/se

... à l'heure des
... à l'heure des
... à l'heure des

... à l'heure des
... à l'heure des

... à l'heure des
... à l'heure des

... à l'heure des
... à l'heure des

... à l'heure des
... à l'heure des

... à l'heure des
... à l'heure des

... à l'heure des
... à l'heure des

... à l'heure des
... à l'heure des

... à l'heure des
... à l'heure des

... à l'heure des
... à l'heure des

... à l'heure des
... à l'heure des

... à l'heure des
... à l'heure des

La commune de Loriol propose d'affecter du personnel et des locaux pour cette expérimentation.
- 10 vélos seront mis à disposition des communes volontaires pour des expérimentations de 3 mois.
Les vélos pourront être mis à disposition de manière gratuite à disposition d'habitants, d'associations ou d'entreprises à condition de fournir des renseignements précis sur l'utilisation réelle de ces vélos.

Dans le cadre de la convention TEPCV qui est en cours de discussion, une demande va être faite pour augmenter l'enveloppe financière et pouvoir acquérir un total de 20 vélos.

- Acquisition de 6 scooters électriques avec accessoires pour une enveloppe totale de 30 300 euros avec 24 240 euros de subvention TEPCV (enveloppe TEPCV2) soit participatif de 6 060 euros
- 3 scooters électriques seront mis à disposition de l'association Mobilité 0726. Ils seront gérés par le CCAS de Loriol, antenne locale de l'association mobilité 0726. Cette dernière met à disposition des véhicules pour des personnes en recherche d'emploi, formation ou en 1er emploi. Ce service s'adresse à tout demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, jeune suivi par la Mission Locale et toutes personnes en difficulté socioprofessionnelle de la Drôme. Les véhicules sont disponibles dans des antennes locales. Les habitants de la CCVD peuvent bénéficier des antennes locales de Crest et de Loriol. L'antenne de Loriol n'a plus qu'un seul cyclomoteur disponible. Cette action est inscrite dans le contrat de ville de Loriol, en lien avec le CIAS du Val de Drôme.
- Les 3 autres scooters électriques seront intégrés dans les expérimentations et mis à disposition des communes en complément des vélos électriques.

L'acquisition des scooters électriques se fera dans le courant de l'automne 2017. Il n'y a actuellement sur le marché pas d'offre satisfaisante de scooters électriques. L'arrivée de nouveaux modèles est annoncée pour septembre-octobre 2017.

Monsieur Rodolphe Balz (Elysée) demande s'il est possible à la CCVD de proposer aux habitants du territoire des 2 roues électriques à des prix compétitifs.

Monsieur Yves Pervin demande que cette demande pourra être étudiée dans une phase ultérieure de l'expérimentation proposée et exposée ce soir. Les communes pourraient formaliser une telle demande avec peut-être un appel d'offres groupé.

Monsieur Laurent Decré demande si le financement du fonctionnement d'un tel service a été chiffré (les réparations, l'entretien, ...) et qui le fera.

Monsieur Yves Pervin indique que, précisément c'est l'un des objets de cette expérimentation pour 2 ans. Il passe la parole à Monsieur Vincent Prioul.

Celui-ci explique les modalités de révision de l'état des 2 roues mis à disposition. Ils seront confiés aux communes pour une période minimum de 3 mois et seront révisés par la CCVD sachant que le prix serait de l'ordre de 9€/heure, chez un loueur de vélos local. Il ajoute qu'en ce qui concerne l'entretien "au quotidien", c'est à la commune ou l'opérateur local de s'en occuper.

Madame Catherine Jacquot explique qu'à Loriol-sur-Drôme par exemple, cette expérimentation vient compléter le dispositif du contrat de ville pour les jeunes à la recherche d'emploi et n'ayant pas de moyens de locomotion. Des garages à vélos financés par la Région seront installés. L'association de la vie locale aura la gestion de ce dispositif, les réparations seront effectuées par un artisan local déjà existant et en partenariat avec l'association de mobilité 07/26 (pour les scooters).

Monsieur Yves Pervin remercie ce partenaire et souligne que l'expérimentation de Loriol-sur-Drôme est spécifique, comme cela est exposé dans la délibération proposée ce soir.

Monsieur Laurent Déré explique qu'un bilan sera faite au sujet de cette expérience pour les habitants en créant notamment des dispositifs. Il convient d'insister tout particulièrement sur le fait que

Messieurs Yves Pervier et Jean Serres ont fait un bilan sera fait, un modèle financier sera étudié ou pas de tels dispositifs. Des exemples existent ailleurs (Reims, Metz, Nancy, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, etc.)

- Valide le projet et approuve le budget présenté ci-dessus soit 1 200 000 €
- Dit que les crédits sont imputés sur le budget de fonctionnement
- Autorise le Président à signer la présente délibération

III – RESSOURCES

Point 5 SMDVD : désignation

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SMDVD n°2 modifiant les statuts du SMDVD n°1 est en cours de rédaction. La délibération de désignation sera prise en séance publique.

Point 6 Modification du taux de capitalisation

Monsieur Robert Arnaud informe que le taux de capitalisation de la 1^{ère} quinzaine d'avril 2017 par la délibération n°2/20-12-16/C est de 26.81 %,

Par délibération n°2/20-12-16/C, le conseil municipal a décidé de modifier le taux de capitalisation de la 1^{ère} quinzaine d'avril 2017 à 26.81 %,

Il est proposé de modifier le taux de capitalisation (taux de capitalisation) et la délibération n°2/20-12-16/C.

- Modifie le taux de capitalisation à 26.81 %
- Autorise le Président à signer la présente délibération

Point 7 Salle multifonctions

Monsieur Robert Arnaud informe que le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux nécessaires pour l'achat de mobilier pour un montant de 82 300 €.

Ces investissements seront financés par un emprunt de 82 300 €. Le remboursement de cet emprunt sera assuré par le budget de fonctionnement.

| |
|--|
| Chap. 21 - Immobil |
| Art 2135 - Alarme, s |
| Art 21568 - matériel |
| Art 2184 - Mobilier |
| Art 2188 - autres imignalétique, audiovisuel, éc |
| Chap. 23 - Immobil |
| Art 2313 - travaux e |
| TOTAL DEPENSES Ilmo corporelles |
| istations en cours |
| Chap. 13 - Subventio |
| Art 1312 - Région |
| Chap. 16 - Emprunt |
| Art 1641 - Emprunt ons d'investissement |
| TOTAL RECETTES IN |
| IVESTISSEMENT - SALLE MULT |

IV – ACTION

SOCIALE – SANT

Point

Monsieur le **8 CIAS : modifica**
 fixant à 19 le
 répartition g

- Président rappelle
- Ch a nombre d'admini
- Le éographique suiva
- su laque CIL a un sièg
- Le s CIL représenta
- plémentaires
- s CIL représentant

| |
|-----------------|
| HAUT |
| GERVA |
| BASSE |
| CONFL |
| TOTAL |
| ROUBION |
| ANNE / SYE |
| VALLEE DE LA DR |
| UENCE |
| GENERAL |

Il informe
 démissionne
 Il convient d
 que Madame Ha
 er du conseil d'adm
 e procéder à son r
 Au regard d
 en début de
 administrate
 e l'article R123-9,
 mandat, il convie
 Le Président
 eurs.
 Aucun autre
 fait part de la can

- *Décide*
- *Interco*
- *Décide d'élire les repr*
- *des élmmunal d'Actio*
- *commu d'élire les neu*
- *Cous de la CCVL*
- *Yvette Dille, nautaires au Cc*
- *Banfluence : Mesdar*
- *Robert Arn, et Catherine Jac*
- *Gesse vallée de la D*
- *aud (Grâne) et Je*
- *rvanne/Sye : Mad*

- H
- - Autlé
de la

bion ;
Prés
te dé

ERS (Soyans)
saire à l'exécution

V - MOYE

Poi

Monsieur
l'obligatio
effectif dn
L'objectif e
d'insertio
Ce dossier

ISVER
chés
ret ra
une e
nnes
clause
onnel
é et s

ociales d'insertion sont
intégrer au sein de son
exécution d'un marché.
personnes en démarche
e.

Poi
la gît

Monsieur
obligatoire
gestion des
Val de Drô
Loriol situér
Un avenane
16/B.

de d'a
es ai
curias
mmu
accu
s le 3
on ter
sfert

on avenant n°1 pour

Monsieur le
regard de e
Le Conseil sc

nt in
ant.

sfert de compétences
ment, l'entretien et la
auté de Communes de
s d'accueil de Livron et
libération n° 9/03-11-

Concernan
Conseil qt
dégradatioe

'accu
travau
nt êtr

océdure formalisée au

Ces trava
indéterminu

impl

me les membres du
de l'aire suite aux
du site.

De ce fait,
pourront ple

ations
ersées

te pour une durée

Les collect
règlement iv

vant a
sera c

la gestion de l'aire ne
pour travaux.

Il est dor
modificatio

saire

ter des prestations, le
travaux.

- unen
- une s
- 3 70
- prixD
- une c
- Au i
- pour
- l'Har
- desd
- pré:
- (torse
- nt

rs éve
on de
alue
(T) x le
enir au
té fina
e la p
nda, il
une i
ons dé
gulièr

ndre en compte ces
ée des travaux
e à l'Hacienda (soit :
révision annuelle des
a ;
u contrat et engendré
ement par la CCVD à
0 € HT jusqu'à reprise
ité qui permettra une
de petits entretiens

Monsieur le Président donne lecture du projet d'avenant.

Le Conseil :

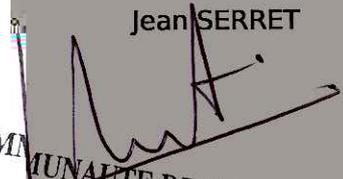
- *Approuve l'avenant présenté ;*
- *Autorise le Président à signer cet avenant ;*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

La séance est levée à 20 h 50.

Fait à Crest, le 28 avril 2017

Le Président,

Jean SERRET


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL DE DROME

B.P. 331
26402 CREST CEDEX
Tél. 04 75 25 43 82 - Fax 04 75 25 44 96